Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 49 (1954)
Heft: 2-3-fr

Artikel: Le Secrétariat romand en 1953
Autor: Naef, Henri
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173515

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Secrétariat romand en 1953

L'administration du poste de la Suisse romande ne saurait se modifier dans le principe, d'une année à l'autre. Ses tâches sont fixées d'avance par les relations qui l'unissent au Secrétariat central. L'on sait donc qu'elles sont d'abord rédactionnelles. La revue est, en effet, le premier de ses devoirs et de ses soucis. L'expérience démontre que le Comité central fut bien inspiré le jour où il décida de transformer le bulletin de jadis en une publication d'un rang supérieur. La cause que nous défendons le méritait, en effet, et il était grand temps car la Suisse est, par sa richesse actuelle et sa surproduction, exposée aux brusques métamorphoses. Sa situation en Europe centrale en fait un terrain d'expérience, tous les problèmes économiques avec lesquels les pays voisins sont aux prises y étant posés et les solutions, bonnes ou mauvaises, y trouvant aussitôt l'application. Reconstruction et modernisation des vieilles villes, industrie hydraulique avec tous ses corollaires, réfection des ponts et chaussées, préservation des sites archéologiques ou naturels, urbanisme, adaptation des peuples montagnards aux conditions économiques et sociales sont autant d'aspects d'une époque sans précédent qui prend l'Europe au dépourvu.

Il fallait donc d'emblée que la Ligue pour la défense du Patrimoine national eût conscience des obligations inéluctables qui lui étaient imposées en Helvétie. « Qui touche l'un touche l'autre » dit l'antique devise des Genevois. Elle ne fut jamais plus vraie; les cantons ont chacun leurs tâches particulières, mais toutes se ressemblent. Et la coordination des efforts ne se peut faire que par comparaison. La remarque paraîtra banale; il est toutefois des banalités qu'on ne saurait trop répéter. Les erreurs commises chaque jour par ignorance, lucre ou fatuité sont innombrables, tellement que les ouvriers de ce chantier où nous sommes enrôlés bon gré mal gré, ont de grands doutes sur leur suffisance et déplorent de ne pas être renforcés par des apports nouveaux et qualifiés.

Ces considérations méritent réflexion. Elles dénotent d'abord que la revue bilingue et largement illustrée est une nécessité première. Elle relie au même faisceau deux des races prédominantes en Helvétie et concentre l'esprit des Confédérés sur des entreprises qui touchent les intérêts de la communauté. Les soins que la Rédaction mixte met à l'ouvrage se font sentir hors des frontières nationales. On ne saurait trop s'en féliciter, car tous nos voisins, en ce moment, supportent une même crise et ce qui se fait ou ne se fait pas, en bien comme en mal, se répercute immédiatement sur notre territoire réduit. A ce point de vue, l'on peut regretter que des considérations régionales nous aient fait renoncer à la troisième langue nationale, fût-elle limitée à l'emploi des légendes en italien. Nous croyons enfin que, dans l'intérêt de nos propres tâches, une plus large diffusion de la revue dans les centres européens d'information serait profitable.

Quoi qu'il en soit, l'effort principal de la Rédaction romande est d'exercer sa sévérité sur elle-même, afin que les négligences de forme ne portent pas préjudice aux bonnes intentions. Pour retenir l'esprit d'autrui, il n'est pas trop de toute sa perspicacité, et ceux de nos amis que le style ne préoccuperait pas ne sont pas les derniers à en apprécier les nuances. Ce qui nous amène à la constatation que la besogne littéraire n'est pas une sinécure. Il est superflu d'en exposer le détail, puisqu'il suffit de parcourir les trois fascicules de 1953 où l'éloge mérité de Marguerite Burnat-Provins, qui n'avait pas été fait, démontre quelles contributions une femme courageuse et lettrée peut apporter à notre mouvement. Le salut du Vieux Berne, le trafic à Bâle et à Zurich ne laissent pas les Welches dans l'indifférence; la presse l'a prouvé et souvent par l'écho de nos voix. Les rivages rhénans

ont posé des questions qui, importantes en soi, le sont aussi par leurs transpositions cantonales ou régionales.

Cette activité dont le signataire de ce rapport est responsable trouva dans la personne du juriste qu'est M. Bodinier un collaborateur de qualité qui n'oublie pas l'exemple de Philippe Godet, son grand-père. Mais il est évident que les revisions, l'ordonnance, le choix même des textes et leur proportion appartiennent au mandataire chargé d'ailleurs d'une tâche analogue et parfois plus compliquée, avec la revue *Costumes et Coutumes* qui, par ses origines, émane du Heimatschutz suisse.

Certes, le Secrétariat demeure en contact avec les sections romandes, chaque fois qu'elles en éprouvent le besoin. Néanmoins il ne peut intervenir que par de menus services, car il ne saurait exercer sur elles aucun pouvoir hiérarchique. Le siège en pays fribourgeois est naturellement favorable aux idées que nous avons à répandre. Une catastrophe comme celle qui détruisit, par l'avalanche, une part du village de Bellegarde appelle d'office notre intervention. Grandvillard, La Tour-de-Trême ont fait appel à nous sans que la section régionale et le Secrétariat romand se puissent dissocier.

Il en est de même pour l'Ecu d'or où notre collaborateur immédiat, M. Gremaud, est notre bras droit. Mais sa qualité de journaliste lui donne, semaine après semaine, l'occasion de tenir en haleine un public étendu qui n'appartient pas toujours à nos adhérents. C'est une constatation précieuse; elle conduit à une autre et que nous aurons à répéter. Un poste de surveillance générale et d'initiative permettrait bien d'autres réalisations. Un agent informé de toutes les difficultés, capable de donner des conférences publiques, libre de ses mouvements, prêt à partir en voyage au premier signe, doublerait rapidement le peloton de nos ligueurs et nous renseignerait mieux que nous ne le sommes sur les plans, les projets en cours, stimulerait les énergies, éviterait souvent des fautes irréparables.

Mais cette vocation-là n'est pas uniquement intellectuelle. Il faut vivre; il faut donc nourrir celui qui serait appelé. Puissions-nous le former avant qu'il ne soit trop tard, et procéder au rajeunissement des cadres.

Le Statthalter chargé du Secrétariat romand:
Henri Naef.